

**MAIRIE DE VARETZ****COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de conseillers en exercice :  
En exercice : 19

Présents : 16 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Emilie Merel, Marie Lorient, Maryse Lochu, Brigitte Berthy, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Francis Rouland, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Matthieu Froidefond, Clément Tallerie .

Excusés avec procuration : 3

- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration à Elisabeth Goddaert
- Monsieur Aurélian Coursière procuration à Eric Jaubertie
- Madame Jany Guennoc-Barrière procuration donnée à Maryse Lochu

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

**Préambule :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2015.

**1 – INTERCOMMUNALITE:****- Statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive:**

La CABB regroupant maintenant 49 communes a du se doter de nouveaux statuts qui ont été votés en conseil communautaire : développement économique, SCOT... Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation du projet des nouveaux statuts de la CABB.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Fédération départementale d'électricité FDEE19 : modification des statuts et transfert de nouvelles compétences:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la modification des statuts FDEE19 afin de devenir un syndicat mixte à la carte intégrant les nouvelles compétences éclairage public, communication électronique au sens du code des postes et infrastructure de recharge de véhicules électriques.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumis au vote du conseil municipal, le refus dans l'immédiat d'adhérer aux compétences nouvelles et la possibilité d'y adhérer ultérieurement.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**2 – URBANISME - VOIRIE:**

**- Agenda Programmé d'Accessibilité: validation et dépôt en préfecture**

Dans le cadre du groupement de commande avec les communes d'Ussac et de Saint-Viance, un cabinet conseil a réalisé l'étude d'accessibilité des 17 établissements de la commune recevant du public ERP.

Sont soumis à l'approbation du conseil municipal, la programmation des travaux de mise aux normes sur deux périodes de 3 ans pour raisons financières pour un montant total des travaux de 140 300€ et le dépôt en préfecture.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Aquisition amiable des anciens terrains Lascaux :**

Par délibération du 5 juin 2015, avait été décidée la relance de la procédure amiable de cession à la commune, des anciens terrains Lascaux (AX 101 102 116 117). Un positionnement des propriétaires était attendu dans un délai de 1 mois. A ce jour, un seul d'entre eux s'est prononcé et ne souhaite pas vendre.

Sont soumis au vote du conseil municipal, la relance d'acquisition amiable auprès des propriétaires et en cas de réponse négative ou d'absence de réponse, le lancement de la procédure d'utilité publique. Cette procédure permettrait une sécurisation à court terme des abords de l'école et aussi une augmentation de la réserve foncière à proximité des infrastructures Enfance Jeunesse.

**Approbation donnée par 15 voix pour, 4 contre.**

**3 – TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS :**

### **- Etude d'aménagement de la cuisine et du restaurant scolaire:**

Etant donné l'évolution croissante du nombre de pensionnaires à la cantine de l'école, la commune envisage le lancement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle cuisine et de l'agrandissement du restaurant scolaire.

Est soumise au vote du conseil municipal, la consultation de cabinets d'études et d'architectes pour le projet d'étude d'aménagement de la cuisine et du restaurant scolaire.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **4 – FINANCES :**

#### **- Projet Urbain Partenarial:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise en place du PUP global permis par la loi ALUR afin que le financement des équipements publics soient pris en compte lors des études de projets urbains et financés en partie par les constructeurs et aménageurs.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Tarifs des ateliers Théâtre et Danse 2015/2016:**

Sont proposés aux enfants les mercredis après-midis de septembre 2015 à juin 2016, les activités Danse et Théâtre. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants. Ces tarifs vont de 65 à 95 € l'année pour le premier enfant et de 45 à 75 € l'année à partir du deuxième enfant (facturation mensuelle).

Est soumise au vote du conseil municipal, la validation de ces tarifs.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **5 – FONCTIONNEMENT :**

#### **- Dématérialisation des actes administratifs suite :**

L'engagement de la commune pour la mise en place de la dématérialisation avait été pris en 2010. Le prochain objectif est la mise en place du système pour l'envoi des délibérations suite au prochain conseil municipal.

### **6 – QUESTIONS DIVERSES:**

#### **- Participation aux frais de scolarité de l'école maternelle de Voutezac:**

Cette question n'ayant pas été initialement prévue à l'ordre du jour, sa mise à l'ordre du jour est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Après dérogation préalable de la commune de Varetz et accord de paiement, un enfant a été scolarisé sur la commune de Voutezac. Le montant à régler à celle-ci s'élève à 1274€

pour les années scolaires 2013-2014 et 1355€ pour les années 2014-2015.

Est soumis au vote du conseil municipal, le paiement de ces sommes à la commune de Voutezac.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Prochain conseil municipal : le 30 octobre 2015 à 20H30.

Fin de la séance : 22H30.